

COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 OCTOBRE 2013

COMPTE-RENDU

L'an deux mille treize, le dix octobre à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 1^{er} octobre 2013, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Véronique HERAUD, Béatrice TURBE, Annick DEVAUD, Evelyne CLERC, Dominique BAESJOU et Claude CHAUVEAU ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Rémy PALITO, Claude BRULLON, Tony BERTHELOT, Eric LAUNAY et Alain CLEMENT.

Etaient absents excusés : Madame Nicole SINGER et Monsieur Jacques DURET.

Secrétaire de séance : Madame Annick DEVAUD.

Assistaient à la séance : Madame Catherine COPPIN, Directeur Général des Services et Monsieur Thomas TOINEL, Assistant de Direction.

Monsieur le Maire étant retenu à l'extérieur et prévoyant un retard d'environ un quart d'heure, Monsieur PALITO, 1^{er} Adjoint préside le début de la séance du Conseil Municipal.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du 19 septembre 2013.

2 – QUESTIONS DIVERSES

2.1 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN MINIBUS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur PALITO propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un minibus proposée par la Communauté de Communes. Monsieur le Maire est chargé de signer ladite convention.

Arrivée de Monsieur Patrick RAYTON, Maire qui prend la présidence de l'Assemblée.

2.2 – CAMPING MUNICIPAL « LE REMONDEAU » - TARIFS 2014

Sur proposition de Monsieur BERTHELOT, Maire-Adjoint chargé du camping municipal et compte tenu de l'augmentation prévisible du taux de TVA qui passerait à 10 % au 1^{er} janvier 2014, contre 7 % actuellement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs 2014 du camping municipal « Le Rémondeau » comme suit :

Frais de réservation : 13,00 €

Arrhes : 30 % du séjour

EMPLACEMENTS	SAISON (1/07 au 1/09)	HORS SAISON (15/03 au 1/07 et 1/09 au 7/11)
La nuitée (2 personnes + voiture + caravane <u>ou</u> tente <u>ou</u> camping car)	22,10 €	15,60 €
Forfait semaine (2 personnes + voiture + caravane <u>ou</u> tente <u>ou</u> camping car)		92,50 €
Forfait mois (2 personnes + voiture + caravane <u>ou</u> tente <u>ou</u> camping car)		339,00 €
Stop accueil camping car (1 nuit de 18h à 10h + vidange + recharge d'eau)		11,50 €

SUPPLEMENTS	SAISON (1/07 au 30/08)	HORS SAISON (15/03 au 1/07 et 31/08 au 7/11)
Personne supplémentaire	8,70 €	5,45 €
Enfant de 3 à 12 ans	3,80 €	3,60 €
Enfant de 13 à 18 ans	5,45 €	4,95 €
Branchement électrique 10 Ampères	4,60 €	4,60 €
Tente supplémentaire / Remorque bateau	4,30 €	4,30 €
Visiteur	4,10 €	4,10 €
Animal	2,60 €	2,60 €
Vidange et recharge d'eau	8,25 €	8,25 €
Garage mort (seulement en période d'ouverture du camping)	30,00 €	7,20 €

MOBIL-HOMES (pas de location en juillet et août) (animaux non admis)	10/05 au 14/06 et 13/09 au 7/11	12/04 au 10/05, 14/06 au 30/06 et 01/09 au 13/09
La semaine	308,00 € (1 à 2 personnes)	427,00 € (1 à 4 personnes)

3 nuitées	190,00 € (1 à 2 personnes)	264,00 € (1 à 4 personnes)
Nuitée supplémentaire	44,20 € (1 à 2 personnes)	54,00 € (1 à 4 personnes)
Personne supplémentaire (par nuitée)	6,50 €	9,00 €
Caution inventaire	300,00 €	300,00 €
Caution nettoyage	60,00 €	60,00 €
NOUVEAU : PRIX DE DECOUVERTE	15/03 au 12/04/2014	160€ pour 2 personnes

TENTES CABANON (animaux non admis)	10/05 au 14/06, 13/09 au 07/11	12/04 au 10/05, 14/06 au 5/07 et 23/08 au 13/09	5/07 au 26/07	26/07 au 23/08
La semaine (4 personnes maximum)	298€	411,00 €	509,00 €	596,00 €
La nuitée (2 au minimum en hors saison)	48.80€	61,70 €		
Caution inventaire	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Caution nettoyage	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €

REDUCTIONS ET TARIFS SPECIAUX	
Carte FFCC	Réduction de 5 % du tarif de base (2 personnes / installation)
Guide du Routard	Réduction de 5 % du tarif de base (2 personnes / installation)
Cartes ADAC (Allemagne) et Camping Key Card International (Europe)	16.00 € pour 2 personnes (installation / chien / branchement électrique)
Arrivée en bus ou vélo (sans voiture)	Réduction de 10 % du forfait de base
Tarif UNE nuit stop accueil camping car (18h à 10h)	11.50 € (2 personnes / service remplissage et vidange d'eau)
Forfait UNE personne	11.00 € (installation / voiture)
Tarif saisonnier par personne	8.50 € avec branchement électrique
Machine à laver le linge	4.50 €
Sèche-linge (30 mn)	4.00 €

Intervention du tracteur pour désensablement sur emplacements interdits aux camping cars	20.00 €
------------------------------------------------------------------------------------------	---------

3 – PROJETS COMMUNAUX 2014

Monsieur le Maire rappelle qu’habituellement le Conseil Municipal sollicite les demandes d’aides financières pour les projets de l’année suivante dès l’automne précédent. Les mandats électoraux devant être renouvelés en mars, l’année 2014 se déroulera en deux temps (avant et après les élections), il explique que les nouveaux projets dépendent de l’Assemblée délibérante qui sera élue et qu’ils ne sont pas prêts pour la fin 2013.

Il rappelle néanmoins le projet d’aménagement de la zone du marché du Mail pour lequel la Commune est toujours en attente de la décision d’attribution ou non d’une aide financière au titre du FISAC et qu’au moment de sa notification, il appartiendra à la nouvelle équipe de décider de la suite qu’elle souhaite donner à ce programme, sachant que les perspectives budgétaires de la Collectivité devraient permettre cette réalisation à condition toutefois de faire des choix au niveau des autres investissements.

Avant de donner la parole à Monsieur PALITO, Monsieur le Maire rappelle que les travaux en cours de restructuration de l’îlot de la mairie n’amputeront pas les marges de manœuvre futures du fait de leur financement en amont.

Monsieur PALITO indique que la Commission « Voirie » qui s’est réunie hier envisage pour 2014 :

- des réfections de trottoirs, de stationnements et de signalisations
- de continuer le programme de plantations en intervenant à la suite des gros projets de voirie 2013 (carrefour de Nouralène et Moulin des Sables) et en revoyant l’espace devant le bureau de poste

Monsieur le Maire reprend la parole en indiquant qu’une mise en concurrence de maîtrise d’œuvre va être lancée pour étudier la création d’un bassin de rétention des eaux pluviales, étape indispensable à la réfection du réseau communal telle qu’envisagée dans l’étude réalisée par l’UNIMA dont le schéma d’assainissement a été approuvé par l’Assemblée délibérante. Il explique que cet équipement ne pourra être réalisé qu’après approbation du futur Plan Local d’Urbanisme (PLU) mais que les procédures préalables, tant techniques qu’environnementales, étant estimées à 12 à 18 mois, il est nécessaire de lancer le programme dès maintenant pour être prêt dès que le PLU sera exécutoire. Il ajoute également que le coût de ce projet a été estimé à 400 000 € hors taxes en 2012, et ce sans compter les éventuelles contraintes que la DREAL pourrait imposer en matière d’insertion paysagère.

Concernant le camping municipal, Monsieur BERTHELOT précise que les crédits budgétaires ont été prévus dès 2013 pour la restructuration du bloc sanitaire n° 2 mais qu’il faudra voter au plus tôt ceux des travaux de l’ancienne salle de billard de façon à tout terminer avant l’ouverture du camping au printemps 2014.

Monsieur le Maire précise qu'étant donnée l'échéance électorale de mars 2014, il ne présentera pas de budget prévisionnel fin 2013 pour la Commune, comme cela a été le cas ces dernières années, mais seulement pour le budget annexe du camping de façon à ouvrir l'établissement dans les meilleures conditions pour l'accueil des premiers campeurs.

Madame HERAUD indique que le projet 2014 qu'elle souhaite voir réaliser serait l'amélioration de l'espace de skate avec l'ajout d'éléments supplémentaires et Monsieur le Maire répond que cette possibilité pourra être envisagée pour l'automne 2014 mais toujours selon la municipalité qui sera en place. Elle ajoute qu'elle souhaite également équiper l'espace du Petit Noue de jeux à destination des tous petits.

Monsieur le Maire conclut en indiquant qu'une marge de manœuvre d'environ 15 000 € devrait se dégager avec l'augmentation prévisible de 8 % de la dotation de compensation 2013 versée par la Communauté de Communes.

4 – SUITE DES QUESTIONS DIVERSES

4.1 – PLAN DE PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX (PPRL) - COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 OCTOBRE 2013 EN PREFECTURE

Monsieur le Maire présente tout d'abord ses excuses pour son retard à la séance plénière du Conseil Municipal, dû à la visite imprévue de Madame Ségolène ROYAL, Présidente de la Région Poitou-Charentes, sur le chantier de la digue du Boutillon qui a pu être lancé grâce à l'aide financière de sa Collectivité à hauteur de 2 millions d'euros.

Il relate ensuite l'ambiance générale de la réunion qui s'est déroulée en Préfecture l'après-midi même au sujet du PPRL de l'île de Ré : il n'y aura aucune dérogation au respect de la doctrine de l'Etat en la matière ; néanmoins il semble que les services soient un peu plus ouverts à la discussion que lors de la rencontre du 11 juin au cours de laquelle a été présentée la carte des niveaux simulés en cas de survenance d'un évènement de type Xynthia plus 20 cm au large.

Il indique que cette fois-ci, les services préfectoraux ont expliqué la démarche adoptée pour l'élaboration de la nouvelle carte des niveaux d'eau qui prend en considération les remarques des Maires ainsi que la rugosité et fait apparaître une approche différente quant à l'apparition des brèches. Monsieur le Maire précise que le Président de la Communauté de Communes de l'île de Ré (CDC) souhaite vérifier les données présentées avant d'accepter ou refuser la nouvelle carte. L'heure d'apparition des brèches et l'effacement des digues ont fait quant à eux l'objet d'un débat doctrinaire sur la circulaire de juillet 2011 qui a abouti au fait que, pour l'Etat, il appartient aux élus d'apporter les éléments relatifs à la fiabilité des digues ; or ni le Département ni la CDC ne souhaitent s'engager sur cette voie qui impliquerait la prise de responsabilité pénale et financière en cas d'erreur avérée dans les calculs.

Monsieur BERTHELOT complète l'exposé en précisant que le calendrier d'élaboration du PPRL n'a pas changé avec une application prévue pour fin 2015 et la prise en compte systématique du risque en attendant. Monsieur le Maire ajoute que les digues du PAPI, qui sont le seul échappatoire des villages, ne seront totalement réalisées qu'en 2017, entraînant

ainsi des risques socio-économiques pour l'intégralité de l'île entre ces deux dates. Il précise également à Madame TURBE que les projets de digues prévoient des systèmes d'évacuation de l'eau en cas de débordement.

4.2 – CAMPAGNE D'HYDROCURAGE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Monsieur PALITO explique que, suite à l'étude UNIMA pour le schéma d'assainissement des eaux pluviales, il a été préconisé d'effectuer un entretien du réseau par cycle de cinq ans et qu'une mise en concurrence vient d'être lancée pour le premier cinquième du territoire qui devra être hydrocuré pour la mi novembre.

A Madame TURBE qui demande que les fossés soient également nettoyés pour éviter la formation de boues qui les obstruent, il précise que le réseau aérien de la route du Bois pose problème car il appartient au Département mais que la DID doit s'en charger cet automne.

Il poursuit en indiquant que les trois offres reçues ont été étudiées et que c'est l'entreprise DELFAU qui sera chargée de la première campagne d'hydrocurage pour un coût de 5 à 6000 € incluant les puisards, ce qui permettra de repérer les installations qui ne l'ont peut-être pas encore été. Il explique également que le dimensionnement et l'état de certains puisards peuvent éventuellement provoquer des surprises.

Monsieur le Maire ajoute que les résidus de curage et les sables seront aspirés pour éviter d'obstruer le réseau en aval puis évacués par camion sachant qu'il est prévu de construire une station de traitement des sables sur le site de la station d'épuration de La Couarde.

Monsieur PALITO conclut en indiquant que les services travaillent actuellement sur l'élaboration d'un cahier des charges pour la conclusion d'un marché pour l'hydrocurage de l'ensemble du réseau pluvial sur 5 ans.

4.3 – POINT SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur PALITO fait un point sur les travaux de voirie en cours.

- Carrefour de Nouralène : les travaux ont débuté le 7 octobre au lieu du 15 et il y a un problème de « cohabitation » avec le chantier du camping qui devrait être réglé dès lundi prochain lors d'une réunion avec les deux maîtres d'œuvre concernés ; les bétons lavés devraient être en place après les vacances de la Toussaint et nécessiteront une période de séchage avant livraison.
- Avenue du Moulin des Sables : Les entreprises COLAS et SCREG travaillent sur les réseaux pour le compte du Syndicat des Eaux jusqu'à la fin du mois et COLAS pourra ensuite intervenir sur la voirie pour une livraison prévue mi-décembre.

4.4 – RAPPORT D'ACTIVITE 2012 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE

L'ensemble des Conseillers Municipaux ayant été destinataire du document, l'Assemblée délibérante prend acte du rapport d'activité 2012 de la Communauté de Communes de l'île de Ré.

4.5 – JUDO RETAIS - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 17 septembre 2013 par lequel le Judo Rétais, domicilié à La Flotte, sollicite une subvention de fonctionnement. Il précise que la Communauté de Communes est compétente pour intervenir seulement en faveur d'associations sportives de niveau national, ce qui n'est pas le cas ici.

Monsieur PALITO rappelle quant à lui le principe d'aider financièrement les seules associations communales, même dans le cas de structure ayant une portée intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime se dit défavorable à l'attribution d'une subvention communale au Judo Rétais.

4.6 – « LE KIOSQUE »

Monsieur CLEMENT informe le Conseil Municipal que les articles du prochain bulletin municipal « Le Kiosque » doivent être rendus pour le 15 décembre.

A ce sujet, Monsieur le Maire rappelle à ceux qui auraient l'intention de se représenter devant les électeurs en mars 2014 qu'ils ne doivent en aucun cas faire de propagande du fait de la période pré-électorale qui a débuté le 1^{er} septembre dernier.

4.7 – FESTIVAL « PHOTOS ET IMAGES »

Monsieur CLEMENT indique au Conseil Municipal que, depuis l'ouverture du concours le 15 septembre dernier, 70 photographies ont déjà été reçues dont les auteurs sont de tous âges et de tous horizons.

Il ajoute que l'école communale a l'intention de monter un projet autour de cet évènement.

4.8 – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire relate une réunion sur les rythmes scolaires qui s'est déroulée le 7 octobre avec les représentants des Communes du Bois-Plage et de Saint Martin et qui avait pour objectif de travailler ensemble sur les contenus des activités périscolaires afin d'essayer de mutualiser les intervenants. Il en est néanmoins ressorti que les diverses écoles envisagent des horaires différents.

Il précise que Le Bois-Plage a estimé le coût de cette réforme en tenant compte du bénévolat et de l'encadrement supplémentaire nécessaire, ce qui aboutit à une somme allant de 25 à 50 000 € par an selon le type d'intervenants.

Le planning de ces nouveaux rythmes scolaires devant être défini dès le 16 novembre, Monsieur le Maire indique que le Conseil d'Ecole doit rapidement se prononcer pour le soumettre ensuite au Conseil Municipal. Il précise néanmoins que le fait que les enfants auront le choix des activités va poser un véritable problème tant en matière d'encadrement qu'en matière de locaux.

4.9 – « OCTOBRE ROSE »

Madame HERAUD explique que le kiosque a été décoré de rubans roses qui y demeureront tout le mois d'octobre au titre de la participation de la Commune à l'évènement « Octobre rose » de lutte contre le cancer du sein.

4.10 – SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION DE LA POPULATION (SAIP)

Monsieur BRULLON indique que mi-novembre, une sirène sera installée par les services de l'Etat sur le bâtiment de l'école dans le cadre de la mise en place du Système d'Alerte et d'Information de la Population.

4.11 – PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue pour le 7 novembre 2013 à 18 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 23 H 45